

« Bulb in Centre » devient la plateforme collaborative régionale des deux réseaux consulaires.

MUTUALISATION DE LA PLATEFORME « Bulb in Centre » entre la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat & la Chambre régionale de commerce et d'industrie

Gérard MORIN, président de la CRMA, et Nicolas CHILOFF, président de la CCIR, signent une convention de mutualisation de l'outil « **Bulb in Centre** » pour permettre de démultiplier son utilisation au profit des ressortissants des deux réseaux consulaires, dans le cadre de projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises.

« Bulb in centre » est une plateforme régionale de financement participatif, lancée en octobre 2015 par les CCI de la région Centre-Val de Loire, qui ont souhaité offrir à leurs ressortissants une solution de « crowdfunding » local en don contre don et capital (equity). « Bulb in Centre » s'appuie sur la plateforme nationale Bulb in Town, qui intervient comme prestataire.

La mutualisation de l'outil « Bulb in Centre » vise à mettre en commun les ressources, dans une dynamique de développement de l'offre de financement collaboratif pour les entreprises de Région Centre Val de Loire.

Le site « www.bulbincentre.fr » permet aux créateurs, repreneurs d'entreprises à la recherche de fonds ou aux chefs d'entreprises désireux de mener à bien un projet, de lever des financements. Les entrepreneurs de la région peuvent bénéficier d'un accompagnement afin de structurer et financer leur projet sur la plateforme régionale. En choisissant, la plateforme « Bulb In Centre », les contributeurs peuvent soutenir des projets locaux validés et accompagnés par des conseillers CCI ou CMA, gage de sérieux et de réussite.

L'objectif, pour les réseaux consulaires, est d'accompagner une trentaine de projets sur la première année de partenariat.



■ Le Partenariat consulaire avec Bulb in Town, au travers de la marque « Bulb in Centre »

> Avantage pour les entreprises

Même si le financement classique (médiation bancaire, auto-financement, aides) reste la norme, le financement participatif se développe (+ 700 % entre 2011 et 2014, en France). Il apparaît en complément, ou en substitution des financements existants, et permet à l'entreprise d'augmenter sa notoriété sur les réseaux numériques, notamment lors du lancement des campagnes de collecte.

> Avantage pour le réseau consulaire

L'intérêt de ce rapprochement est double :

- mettre en œuvre, à l'échelon de la région, une plateforme de financement,
- déployer un outil inter-consulaire commun, qui préfigure la mise en œuvre futur d'un portail d'entrée unique, facilitant l'accompagnement des entreprises de la Région.

Le réseau des CMA rejoint la marque « Bulb in Centre », et participe financièrement à son développement au côté du réseau des CCI de la région. La mutualisation entre la CCIR et la CRMA concerne les frais d'acquisition de la solution, l'évolution et la maintenance du site internet, ainsi que les outils de communication qui en découlent.

> Un comité de suivi inter-consulaire

Le comité de suivi (CCIR et CRMA) aura pour mission de suivre les indicateurs présentés par Bulb in Town, de proposer des évolutions pour le site et pour la prise en charge des demandes des porteurs de projets, de décider de l'opportunité des partenariats sur le site.

22 conseillers CMA et CCI issus de la région se sont formés au déploiement du nouvel outil, le 22 juin dernier, à la CRMA Centre-Val de Loire.



■ Le site « www.bulbincentre.fr »

Cet outil offre aux TPE/PME une solution alternative ou complémentaire aux solutions de financement existantes. Le crowdfunding est un mode de financement qui permet, via internet, de diversifier ses sources de financement, collecter des fonds auprès de particuliers en vue de financer des entreprises.

Le partenariat « CCIR / CRMA / Bulb in Town » sera affiché sur les différents outils de communication (plaquette, Internet, ...).

Deux types de financement sont possibles



> Don contre Don

Les contributeurs, apportent de l'argent à un projet, en échange de contreparties en nature (produits ou services), proposées par le porteur de projet. Les contreparties proposées varient selon les projets et sont accessibles à tous les budgets.



> Investissement au Capital

Les contributeurs investissent au capital de l'entreprise et récupèrent leur fonds avec une plus-value au bout de 5 à 7 ans, à un prix défini à l'entrée. Les conditions d'investissement varient pour chaque campagne en Capital.

Au delà de l'appel de fonds, « Bulb in Centre » permet aux entrepreneurs de créer du lien en mobilisant une communauté de proximité (clientèle potentielle), d'optimiser leur visibilité sur le web (campagne de communication on-line durant le déploiement), c'est aussi un moyen pour les entreprises de tester leur nouvelle offre (expérience client) et marché.